



STAGE ÉDUCATION PRIORITAIRE

vendredi 17 octobre 2014

au collège Matisse de LILLE de 14h à 17h

*ATTENTION : Autorisation d'absence à déposer avant le mercredi 17 septembre
(voir modèle)*

L'éducation prioritaire va être restructurée en profondeur (REP et REP+). Certains établissements sortiront du dispositif, d'autres pourraient y entrer dès l'an prochain.

De plus, de 11 établissements REP+, nous passerons à 41 l'an prochain avec des incidences fortes sur les conditions de travail. D'autant que le recteur entend imposer dans ces établissements un mode de fonctionnement défavorable, en contradiction avec les annonces du ministère.

Contenu du stage

- Actualité syndicale
- Le point sur la rentrée 2014 dans les 11 établissements préfigurateurs REP+
- Pondération : quels sont nos droits ?
- Le point sur la réforme de l'éducation prioritaire : carte de l'éducation prioritaire, principaux changements.
- Comment faire respecter nos droits !

**Le droit à formation syndicale est inscrit dans le statut de la fonction publique
(12 jours par an).**

Il concerne tous les salariés, titulaires ou non-titulaires, syndiqués ou non-syndiqués.